



07 MAI 2021

Déclarant Infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert N° 014/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2021 du 04 Mars 2021, en procédure d'urgence pour l'extension du réseau Informatique du Ministère des Travaux Publics : construction par WIFI du Câblage Réseau Informatique des postes de travail des bâtiments de Messa, Bastos et de la Délégation Régionale du Centre et mise en place d'un système central de management du réseau.

Financement : BIP MINTP, Exercices 2021.

Imputation : 55 36 470 04 32 00 12 2276.

Le Ministre des Travaux Publics, Maître d'Ouvrage,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2020/018 du 17 Décembre 2020 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2021 ;
- Vu le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001, portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret n° 2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2018/461 du 07 Août 2018 portant organisation du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu le Décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté N°00000241/A/MINMAP du 18 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès du Ministère des Travaux Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 0271/MINMAP/CAB du 27 Septembre 2018 instituant et organisant les modalités de rémunération et de paiement basés sur la performance de certains acteurs du système des Marchés Publics ;
- Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP/ du 18 juin 2019 portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics placées auprès des Départements Ministériels ;
- Vu la Décision N°154/D/MINTP/CAB du 16 juillet 2019 portant constatation de la composition des Commissions Internes et Spéciale de Passation des Marchés Publics auprès du Ministère des Travaux Publics
- Vu la Circulaire N°00000242/C/MINFI du 30 Décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2021 ;
- Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N° 014/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2021 du 04 Mars 2021, en procédure d'urgence pour l'extension du réseau Informatique du Ministère des Travaux Publics : construction par WIFI du Câblage Réseau Informatique des postes de travail des bâtiments de Messa, Bastos et de la Délégation Régionale du Centre et mise en place d'un système central de management du réseau ;
- Vu les offres des soumissionnaires ;
- Vu le Procès-Verbal N° 08/PV/CIPM-SPIAG du 12 Avril 2021 de la Commission Interne de Passation des Marchés des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux ;
- Vu La Lettre de notification de la proposition d'attribution N° 05/L/CIPM-SPIAG du 15 Avril 2021 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux ;


DECIDE:

Article 1: l'Appel d'Offres National Ouvert N° 014/AONO/MINTP/CIPM-SPIAG/2021 du 04 Mars 2021, en procédure d'urgence pour l'extension du réseau Informatique du Ministère des Travaux Publics : construction par WIFI du Câblage Réseau Informatique des postes de travail des bâtiments de Messa, Bastos et de la Délégation Régionale du Centre et mise en place d'un système central de management du réseau est déclaré infructueux.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 07 MAI 2021

Copie : ARMP



m
Emmanuel NGANOU D.